

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: CONCERT LES ARCHIVES

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique notamment l'installation d'un Orgue, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits : (sauf services de secours)

- Rue des Familiers

**Le 21 juillet 2024
De 15 heures à minuit**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Les Archives

ARBOIS, le 12 juin 2024

Mme La Maire,



Valérie DEPIERRE